

A VOS CARO

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 445 RUE LAVOISIER
38330 MONTBONNOT ST MARTIN
392 403 796 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le seize mai,
A huit heures,

- **Madame Caroline LE PAUMIER**,
demeurant 1 bis rue du Mas 38120 FONTANIL CORNILLON,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales composant le capital social de la société A VOS CARO,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de modifier l'objet social aux activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage, »

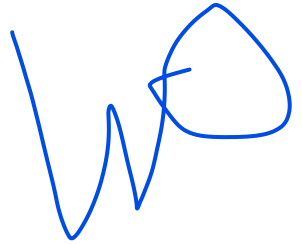
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Madame Caroline LE PAUMIER
Associée unique gérante

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'W' followed by a large loop and a dot.

CLP